



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/22237  
15 février 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 14 FEVRIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'ALGERIE, DE LA  
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE, DU MAROC, DE LA MAURITANIE ET DE LA  
TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous, représentants des pays membres de l'Union du Maghreb arabe, regrettons qu'il ait fallu trois semaines au Conseil de sécurité pour donner suite à notre demande de réunion d'urgence du Conseil datée du 23 janvier 1991. Nous déplorons également que le Conseil ait institué un précédent, en décidant que le débat général se tiendrait en séance privée.

Or, nous avons déjà affirmé à Votre Excellence et au Président sortant que les délégations de l'Union du Maghreb arabe ne participeraient pas à des débats tenus à huis clos. Nous tenons donc à confirmer notre non-participation à ces séances privées.

Nous vous serions obligés de bien vouloir transmettre le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité et le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Maroc

(Signé) Ali SIKILLI

Le Représentant permanent de  
la Tunisie

(Signé) Ahmed GHEZAL

Le Chargé d'affaires par intérim de  
la Mission permanente de l'Algérie

(Signé) Amar BENDJAMA

Le Représentant permanent de la Mauritanie

(Signé) Mohamedou Ould Mohamed MAHMOUD

Le Représentant permanent de la Jamahiriya  
arabe libyenne

(Signé) Ali A. TREIKI